

APREMONT

La commune d'APREMONT présente un village adossé au versant boisé du massif de la Haute Pommeraye. Le site offre un paysage de clairière ouvert.

De ce fait, il conviendrait de :

- rechercher un traitement paysager qualitatif des franges urbaines assurant la transition avec l'espace agricole ;
- respecter les coteaux boisés et les vallons secs.

D'autre part, une meilleure intégration paysagère du golf dans son environnement serait à envisager, notamment en frange le long de la RD 606 E.

L'extension souhaitée du bâti du golf, nécessaire pour assurer sa pérennité, devra s'intégrer au paysage, dans le prolongement du bâti existant.

Localisation des "méristèmes" :

Le village d'Apremont est bordé par le site classé du domaine de Chantilly au sud et à l'est, par celui de la forêt de la Haute-Pommeraye au nord, et possède une limite franche, marquée par un espace boisé, à l'ouest. Les terrains situés sous le lieu-dit "Le puits Saint-Martin" sont les deux seuls sites d'extension potentiels susceptibles de permettre un développement modéré de l'habitat, hors du tissu existant.

ORIENTATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISABLES PAR LA COMMUNE POUR LA DURÉE DE LA CHARTE (10 ANS) = 15

Informations complémentaires :

Corridor écologique Chantilly/Halatte

Unité paysagère N° 2 : Forêt de la Haute Pommeraye et clairière d'Apremont